

Rapport de l'auditeur indépendant

Rapport de révision

Commune de Premier

Rapport sur les comptes communaux

Arrêtés au 31 décembre 2025

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen indépendant des comptes communaux de la commune de Premier, comprenant le bilan, le compte de résultat, le compte de répartition des flux de trésorerie, ainsi que l'annexe aux comptes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

L'objectif de notre examen consistait à vérifier si les comptes communaux de la commune de Premier, tels qu'ils ont été présentés, sont conformes aux dispositions légales relatives à la tenue des comptes communaux et si le bilan de notre examen s'accorde avec les données de base.

Nous avons effectué notre examen selon la norme d'audit suisse (SN 105 (ancien standard) d'Etat). Cette norme requiert que l'examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne contiennent pas d'erreurs significatives. Un examen effectué conformément aux exigences de la norme de la commune et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il s'agit d'un niveau d'assurance élevé, mais nous ne pouvons garantir que nous n'aurons pas détecté d'erreurs significatives. Nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

En la date de notre examen s'accordent nous n'avons pas relevé de faits qui nous fassent penser que les comptes communaux pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 présentent un résultat faux du compte de résultat de CHF 185 300.40 ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 20 février 1985, au règlement communal de CHF 185 300.40 et aux dispositions du manuel MCH 10.50. Nous ne constatons pas de faits qui nous fassent penser que les comptes communaux ne soient pas conformes à la loi sur les communes (LCC) et aux dispositions du manuel MCH 10.50.

Lausanne le 12 mai 2026


Maurice Gasser
Membre titulaire
Président de l'Association des Comptables Suisses


Philippe Claret
Membre titulaire
Président de l'Association des Comptables Suisses

Rapport de l'auditeur indépendant sur les comptes communaux

À l'intention du Conseil Général

Commune de Premier

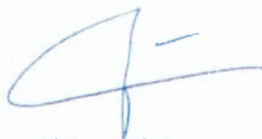
Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes communaux de commune de Premier, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que l'annexe aux comptes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

L'établissement des comptes communaux conformément aux dispositions légales cantonales relève de la responsabilité de la Municipalité de la commune de Premier, alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct.

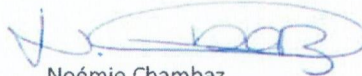
Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la commune et des procédures analytiques appliqués aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes communaux pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 présentant un résultat total du compte de résultats de CHF 165'206.46 ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956, au règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 et aux dispositions du manuel MCH2 édité par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC).

Lausanne, le 15 avril 2026



Philippe Christen
Expert-réviseur agréé
Expert diplômé en finance et en controlling
Responsable du mandat



Noémie Chambaz
Réviseur agréée
Spécialiste en finance et comptabilité brevetée

Liste des annexes:

Bilan	annexe 1
Compte de résultat	annexe 2
Comptes des investissements	annexe 3
Tableau des flux de trésorerie et commentaires	annexe 4
Commentaires du bilan	annexe 5
Recommandations et suivi	annexe 6
Synthèse des principes appliqués	annexe 7
Tableau des titres et participations	annexe 8
Tableau des immobilisations du patrimoine financier	annexe 9
Tableau des immobilisations du patrimoine administratif	annexe 10
Tableau des emprunts à moyen et long terme	annexe 11
Etat des capitaux propres	annexe 12
Tableau des associations de communes	annexe 13
Tableau des indicateurs selon le fichier de la direction des finances communales	annexe 14
Tableau de suivi du plafond d'endettement	annexe 15

Pour donner suite au mandat qui nous a été confié par la municipalité de la commune de Premier, nous avons procédé à la vérification des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025.

Toutes les informations et documents nécessaires à la bonne exécution de notre mandat nous ont été remis par Madame Valérie Chezeaux, boursière communale que nous remercions.

Bilan

31 décembre 2025

Actif

Disponibilités	470'776.12
Créances	114'789.54
Actifs de régularisation	143'888.26
Immobilisations corporelles et incorporelles du PF	

Patrimoine Financier **729'453.92**

Immobilisations corporelles PA	905'133.45
Immobilisations incorporelles PA	32'581.25

Patrimoine Administratif **937'714.70**

Total Actif **1'667'168.62**

Passif

Engagements courants	340.00
Engagements financiers à court terme	
Passifs de régularisation	134'333.50
Engagements financiers à moyen et long terme	330'000.00

Engagements courants **464'673.50**

Financements spéciaux 60'161.78

Fonds, legs et fondations sans personnalité juridique

Réserve de politique budgétaire 297'176.49

Excédent / Découvert du bilan 845'156.85

Capital propre **1'202'495.12**

Total Passif **1'667'168.62**

Compte de Résultat

31 décembre 2025

Revenus d'exploitation

40 Revenus fiscaux	441'259.91
41 Patentes et concessions	60'900.85
42 Taxes	324'518.59
43 Revenus divers	200.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	61'340.00
46 Revenus de transfert	695'422.56
49 Imputations internes	39'710.30

Revenus d'exploitation

1'623'352.21

Charges d'exploitation

30 Charges de personnel	-85'057.30
31 Charges de biens et services et autres charges d'expl	-404'257.11
33 Amortissements	-82'500.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-21'343.70
36 Charges de transfert	-739'753.94
39 Imputations internes	-39'710.30

Charges d'exploitation

-1'372'622.35

Résultat d'exploitation

250'729.86

34 Charges financières	-19'311.97
44 Revenus financiers	133'788.57

Résultat financier

114'476.60

Résultat Opérationnel

365'206.46

38 Charges extraordinaires	-200'000.00
----------------------------	-------------

Résultat extraordinaire

-200'000.00

Résultat total du compte de résultat

165'206.46

Compte des investissements

31 décembre 2025

Dépenses d'investissement

Terrains	
Routes / voies de communication	
Port et aménagements des cours d'eau	
Autres ouvrages de génie civil	
Bâtiments	
Forêts	
Installations en construction PA	4'324.00
Autres immobilisation incorporelles	
Autres immobilisations incorporelles PA	17'262.75
Prêts PA	
Prêts	
Participations et capital social	
Subventions d'investissement	
Subventions d'investissement redistribuées	
Totaux	21'586.75

Recettes d'investissement

Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF	
Transferts d'immobilisations incorporelles dans le PF	
Subventions d'investissement acquises	
Remboursements de prêts	
Transferts de participations dans le PF	
Remboursements de propres subventions d'investissement	
Subventions d'investissement à redistribuer	
Totaux	0.00

Report au bilan

21'586.75

Tableau des flux de trésorerie

	<u>31 décembre 2025</u>	
Domaine du fonctionnement		
Résultat net de fonctionnement	165'206.46	
Attributions aux fonds de réserve	221'343.70	
Prélèvements aux fonds de réserve	-61'340.00	
Modification des fonds propres	325'210.16	
Amort. des invest. du patrimoine admin.	82'500.00	
Amort. des prêts et capitaux de dotation		
Marge d'autofinancement (cash flow)	407'710.16	407'710.16
Remboursement contributions PCI		61'340.00
Marge d'autofinancement corrigée		469'050.16
Remboursement contributions PCI	-61'340.00	
Variation des débiteurs	16'428.01	
Variation des actifs transitoires	-112'744.86	
Variation des stocks PF	592.05	
Variation des créanciers	-463.20	
Variation des fonds spéciaux		
Variation des passifs transitoires	70'430.55	
	-87'097.45	-87'097.45
Flux de trésorerie lié à l'activité opérationnelle [FTO]		381'952.71
Domaine des investissements		
Investissements dans le patrimoine administratif	-21'586.75	
Subventions et participations de tiers		
Octroi prêts patrimoine administratif		
Remboursement prêts patrimoine administratif		
Flux de trésorerie lié à l'investissement [FTI]	-21'586.75	-21'586.75
Investissements - immobilisations du patrimoine financ		
Désinvestissements - immobilisations du patrimoine fin		
Investissements - placements financiers		
Désinvestissements - placements financiers		
Flux de trésorerie lié au placement [FTP]		
Trésorerie générée par les investissements		-21'586.75
Domaine du financement		
Recours à l'emprunt à court terme		
Remboursements des emprunts à court terme		
Recours à l'emprunt à long terme	300'000.00	
Remboursements des emprunts long terme	-571'600.00	
Flux de trésorerie lié au financement [FTF]	-271'600.00	-271'600.00
Variation de la trésorerie nette		88'765.96
Décomposition		
Disponibilités à l'ouverture	-382'010.16	
Disponibilités à la clôture	470'776.12	88'765.96
Dettes à court terme à l'ouverture		
Dettes à court terme à la clôture		
Variation de la trésorerie nette		88'765.96

Commentaires du tableau des flux

1 **Domaine du fonctionnement**

Cette rubrique donne, à titre d'information, la variation des fonds propres, puis la marge d'autofinancement. On obtient cette dernière en ajoutant au résultat net de fonctionnement les dotations aux fonds de réserves et aux amortissements, le cas échéant, les prélèvements aux réserves sont soustraits.

La marge d'autofinancement tient ici compte de l'ensemble des charges et produits de l'exercice, éléments exceptionnels compris. Nous ne considérons pas les défalcatons sur débiteurs comme des amortissements, mais bien comme des pertes financières définitives. Ainsi, les défalcatons ne sont pas ajoutées au résultat pour déterminer la marge d'autofinancement.

La marge d'autofinancement est l'indicateur de performance du résultat. Elle est comparable dans le temps. Elle indique la capacité de la commune à rembourser ses dettes à long terme et à financer par elle-même les projets d'investissement.

Pour obtenir le flux de trésorerie du fonctionnement annuel de la commune, il y a encore lieu de tenir compte des augmentations, respectivement des diminutions, du fonds de roulement (débiteurs, créanciers, actifs et passifs transitoires). Sur plusieurs années, ces variations s'équilibrent généralement. C'est pourquoi elles peuvent être négligées dans une analyse prévisionnelle. Dans le présent tableau, ces indications sont nécessaires pour obtenir in fine la variation réelle de la trésorerie.

2 **Domaine des investissements**

Le domaine des investissements indique l'utilisation d'une partie de la trésorerie dans les travaux d'investissement effectivement réalisés durant l'exercice. Le cas échéant, les subventions d'investissement versées figurent également sous cette rubrique.

3 **Domaine du financement**

Le solde de l'utilisation de la trésorerie générée par le fonctionnement de l'exercice est affecté au remboursement des dettes à long terme. Le cas échéant, le recours à l'emprunt destiné à financer les travaux en cours amène un flux de trésorerie positif correspondant au versement des fonds par l'établissement financier.

Parfois, le recours à l'emprunt peut aussi correspondre à la consolidation des dettes à court terme.

4 **Variation de la trésorerie nette**

Cette variation correspond à l'accroissement ou à la réduction des disponibilités nettes, c'est-à-dire à la trésorerie générée par l'exercice.

Commentaires du bilan

Disponibilités

Caisse	684.80	
PostFinance CH 56 0900 0000 1002 1187 5	459'242.72	
BCV CH32 0076 7000 L068 2362 0	9'201.10	
BCV CH89 0076 7000 Z545 3071 6	1'647.50	470'776.12

Les prélèvements au CCP et aux comptes bancaires sont effectués par signature collective à deux.

Le tableau des flux de trésorerie présenté en annexe 4 du rapport détaille l'utilisation des liquidités durant l'exercice.

Créances

114'789.54

Créances résultant de prestations envers tiers

Créances de prestations envers des tiers - débiteurs	28'405.65	
--	-----------	--

Créances fiscales

ACI-Créances fiscales - personnes physiques, morales et impôt source	90'679.41	
ACI-Impôt anticipé supputé	18'426.10	
ACI-Récapitulation générale, solde en faveur de la commune	11'846.33	
Créances douteuses - ACI et Commune (ducroire)	-34'693.95	
Créances fiscales	86'257.89	

Les montants d'impôts à encaisser et l'impôt anticipé supputé/à récupérer figurant au bilan, ainsi que les montants d'impôt imputés, résultent des décomptes établis par l'administration cantonale des impôts (ACI). Les recettes fiscales sont régularisées selon les principes de l'échéance. À la fin de l'année, toutes les créances fiscales relatives à l'année sont comptabilisées, même si elles ne sont pas encore payées. La différence entre l'impôt facturé et l'impôt définitivement dû ne fait l'objet d'aucune estimation.

Nous précisons que nous n'avons pas effectué de contrôle de la justification de ces montants. Le rapport public du Contrôle cantonal des finances sur les comptes annuels de l'Etat s'y substituant.

Autres créances

Impôt anticipé à récupérer (sur le rendement des titres)	126.00	
--	--------	--

Actifs de régularisation

143'888.26

Actifs de régularisation (l'inventaire se trouve sur l'extrait de compte)	52'826.00	
Autres Actifs de régularisation (l'inventaire se trouve sur l'extrait de compte)	91'062.26	
	143'888.26	

Commentaires du bilan

Placements financiers

Actions et parts sociales PF	0.00	0.00
Le tableau des titres et participations figure en annexe au présent rapport		

Immobilisations du patrimoine financier

Terrains PF	0.00	
Bâtiments PF	0.00	
Installations en construction PF	0.00	0.00
Le tableau des immobilisations du patrimoine financier figure en annexe		

Immobilisations du patrimoine administratif

		937'714.70
Immobilisations corporelles	905'133.45	
Immobilisations incorporelles	32'581.25	
Prêts PA	0.00	
Le tableau des immobilisations du patrimoine administratif figure en annexe	<u>937'714.70</u>	

Participation et capital social PA

Participation et capital social PA	0.00	0.00
Le tableau des titres et participations figure en annexe	<u>0.00</u>	

Engagements courants

		340.00
Engagements courants et prestations de tiers		
Engagements courants et prestations de tiers-créanciers	<u>340.00</u>	

Engagements financiers à court terme

		0.00
Engagement envers des intermédiaires financiers		
Néant	<u>0.00</u>	

Passifs de régularisation

		134'333.50
Autres passifs de régularisation		
Passifs de régularisation (L'inventaire se trouve sur l'extrait de compte)	730.00	
Autres Passifs de régularisation (L'inventaire se trouve sur l'extrait de compte)	<u>133'603.50</u>	
	<u>134'333.50</u>	

Emprunts à moyen et long terme

		330'000.00
Emprunts à moyen et long terme		
CIP	40'000.00	
PostFinance	<u>290'000.00</u>	
Un tableau des emprunts à moyen et long terme figure en annexe	<u>330'000.00</u>	

Commentaires du bilan

Capital propre

Financements spéciaux		60'161.78
Fonds, legs et fondations sans personnalité juridique		0.00
Préfinancements et amortissements suppl. cumulés		0.00
Réserve de politique budgétaire		297'176.49

Excédent / Découvert du bilan

Résultat annuel	165'206.46	
Résultats cumulés des années précédentes	679'950.39	845'156.85
L'état du capital propre figure en annexe au présent rapport		

Recommandations et suivi

Liste des recommandations découlant de l'exercice sous revue

2025 Aucune pour l'exercice sous revue

Suivi des recommandations découlant de l'exercice précédent

2024 Aucune pour l'exercice précédent.



Principes régissant les comptes annuels de la Commune de Premier

Bases légales appliquées

Les comptes sont présentés conformément à la loi sur les communes du 28 février 1956 (LC) et au règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 (RRCom), ainsi qu'aux dispositions du manuel de base MCH2 pour les communes vaudoises, manuel élaboré à partir des recommandations du manuel MCH2 publié par la Conférence des directrices et des directeurs des finances (CDF).

Principes comptables généraux

Les comptes sont établis de manière à donner une image de la situation financière qui soit la plus conforme possible à l'état réel des finances du patrimoine administratif. Ils respectent également les principes comptables suivants définis dans la recommandation n° 2 MCH2 : produit brut, comptabilité d'exercice, continuité, importance, clarté, fiabilité, comparabilité et permanence des méthodes.

Régularisation des recettes fiscales

Les recettes fiscales sont régularisées selon les principes de l'échéance. À la fin de l'année, toutes les créances fiscales relatives à l'année sont comptabilisées, même si elles ne sont pas encore payées. La différence entre l'impôt facturé et l'impôt définitivement dû ne fait l'objet d'aucune estimation.

Périmètre de présentation des comptes annuels

Ces comptes comprennent uniquement les comptes de la commune. Il n'y a pas de consolidation des comptes des associations de communes ou des autres organisations ou sociétés auxquelles elle est liée. L'annexe donne les informations nécessaires à apprécier les relations financières qui encourent entre la commune et lesdites associations de communes, organisations et sociétés.

Structure des comptes

Les comptes de la commune se composent d'un compte de résultat à deux niveaux, du compte des investissements, du bilan, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe aux comptes annuels.

Compte de résultats

A l'instar du budget, les natures du compte de résultats sont présentées principalement selon la classification fonctionnelle.

En dérogation à la recommandation N° 8 MCH2, les excédents de charges ou de revenus des financements spéciaux, des fonds, des legs et des fondations constatés pour l'exercice font l'objet d'un prélèvement (groupe de comptes 45) ou d'une attribution (groupe compte 35) au capital propre (comptes 290 et 291).

Compte des investissements

Le compte des investissements repose essentiellement sur le plan comptable MCH2 de la CDF.

Bilan

La structure du bilan prévoit les dérogations suivantes au plan comptable MCH2 de la CDF :

1) Les engagements envers les fonds, les financements spéciaux, les legs et les fondations sans personnalité juridique sous capitaux de tiers n'ont pas de comptes spécifiques. Ceux-ci sont inscrits dans les groupes de comptes relatifs à ces mêmes éléments du capital propre (comptes 290 et 291).

2) Conformément à la pratique de l'Etat de Vaud et en partant du constat que les instruments relatifs aux passifs de régularisation et aux engagements conditionnels sont suffisants pour renseigner sur les engagements vis-à-vis de tiers, les communes vaudoises ne peuvent pas constituer des provisions.

3) Conformément à la pratique de l'Etat de Vaud, il n'y a pas de compte prévu pour l'enregistrement des excédents provenant des enveloppes budgétaires. Ces excédents influencent donc le résultat.

4) Les amortissements supplémentaires sont autorisés, mais traités comme des préfinancements. Il n'y a donc pas de compte prévu pour l'enregistrement des amortissements supplémentaires cumulés.

Annexe aux comptes

L'annexe présente l'état du capital propre, le tableau des associations de communes, le tableau des titres et des participations, le tableau des prêts et des garanties, ainsi que le tableau des immobilisations, ainsi que le tableau des indicateurs financiers.

Patrimoine administratif

L'inscription à l'actif du patrimoine administratif des dépenses d'investissement doit passer par le compte des investissements, soit les groupes de comptes 5 et 6. Les dépenses inférieures à CHF 20'000.- par objet peuvent toutefois être portées au compte de résultats à travers le groupe de comptes 311.

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan, nettes des subventions d'investissement acquises et sont obligatoirement amorties de manière linéaire, dès la première utilisation de l'actif concerné.

La durée d'amortissement dépend de la catégorie d'immobilisation concernée, selon le tableau des durées d'amortissement présent dans l'annexe du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom). Si les circonstances l'exigent, un amortissement non planifié peut être comptabilisé.

Les crédits d'études en vue de l'acquisition, la réalisation ou la rénovation d'un actif appartenant au patrimoine administratif sont amortis, à condition d'être inscrits au bilan, dès l'aboutissement des études financées par le crédit, sur 10 ans.

Si le projet d'investissement concerné par le crédit d'étude est abandonné, la valeur résiduelle du crédit d'étude est amortie dans son intégralité l'année durant laquelle l'abandon du projet a été décidé.

Aux fins de la détermination des prestations propres en lien avec des investissements du patrimoine administratif devant faire l'objet d'une activation, le seuil d'importance est fixé à CHF 20'000.--.

Patrimoine financier

Les communes vaudoises ne sont pas autorisées à procéder à un retraitement du patrimoine financier au sens défini par le MCH2. En effet, les actifs du patrimoine financier ne peuvent pas être évalués au-dessus de leur prix de revient. Par conséquent, le principe de l'image fidèle n'est ici pas respecté.

Les actifs du patrimoine financier ne font pas l'objet d'un amortissement planifié. Si la valeur vénale d'un actif du patrimoine financier se trouve de manière durable en dessous de sa valeur au bilan, une correction est effectuée via le compte 344. Aucune correction à la hausse n'est en revanche autorisée si, par la suite, l'actif devait récupérer une partie ou la totalité de sa valeur d'avant la correction.

Financements spéciaux, fonds, legs et fondations sans personnalité juridique

Les financements spéciaux et les fonds sont des capitaux destinés à un but spécifique (affectés). Les financements spéciaux, à la différence des fonds, sont liés à des domaines qui doivent être obligatoirement autofinancés sont alimentés par des recettes affectées. Les deux doivent reposer sur une base légale.

Préfinancements et amortissements supplémentaires

Un préfinancement est une constitution de réserve pour une immobilisation du patrimoine administratif pas encore concrétisée. Le préfinancement de charges courantes n'est pas autorisé. En revanche, un amortissement supplémentaire est une constitution de réserve visant une couverture anticipée des charges d'amortissement planifiées d'une immobilisation dont l'amortissement est déjà en cours.

La constitution de ces réserves peut être prévue au moment du bouclage, uniquement s'il existe un excédent de revenus. Son montant ne peut pas dépasser l'excédent constaté. Elle nécessite une validation du Conseil général, validation qui peut avoir lieu dans le cadre de l'adoption des comptes annuels. Comptablement, la constitution de ces réserves passe par l'inscription d'une charge extraordinaire en faveur du capital propre (compte 2930). La dissolution se fait en même temps que les amortissements planifiés (qui ne sont pas modifiés), par l'inscription de revenus extraordinaires.

Réserve de politique budgétaire

Les attributions à la réserve de politique budgétaire et les prélèvements sur celle-ci doivent être comptabilisés soit comme des charges extraordinaires soit comme des revenus extraordinaires. Au bilan, la réserve de politique budgétaire est inscrite au capital propre de la commune (compte 2940).

Les attributions à la réserve de politique budgétaire ne peuvent jamais dépasser l'excédent de revenus de l'exercice après la prise en compte des autres écritures extraordinaires. En revanche, un prélèvement sur la réserve de politique budgétaire doit obligatoirement être effectué lorsque l'exercice prévoit un excédent de charges, si possible de manière à le neutraliser. Dès que le résultat cumulé est à l'équilibre, cette réserve peut financer des préfinancements ou des amortissements extraordinaires.

Premier, le 31 juillet 2025



TABLEAU DES TITRES ET DES PARTICIPATIONS

Nom et forme juridique de l'organisation	Année d'acquisition	Nombre de titres au 31.12.2025	Valeur nominale du titre	Valeur nominale totale	Valeur au bilan au 01.01.2025	Valeur au bilan au 31.12.2025	Valeur de marché au 31.12.2025	Flux financiers importants	Commentaires
1070 Actions et parts sociales (patrimoine financier)									
Association Forestière VD Bas Valais, parts sociales	1998	42	250.00	10'500.00	-	-	-		
Boipac, parts sociales	1998	20	25.00	500.00	-	-	-		
Omnibus, parts sociales	2019	2	100.00	200.00	-	-	-		
Romande énergie	avant 2000	250	1.00	250.00	-	-	10'850.00		en dépôt à la BCV
TOTAL Actions et parts sociales PF				11'200.00	-	-	10'850.00	-	
145 Participations, capital social (patrimoine administratif)									
Valorsa, actions	2003	9	800.00	7'200.00	-	-	-		
TOTAL Participations, capital social PA				7'200.00	-	-	-	-	

Premier, le 31 mars 2026



TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (PATRIMOINE FINANCIER) au 31.12.2025

Immobiliations	N° du préavis (si applicable)	Credit accordé (si applicable)	Depenses nettes cumulees au 01.01.2025	Depenses nettes en 2025 (+/-)	Report des en cours, alienations et sorties en 2025 (+/-)	Depenses nettes cumulees au 31.12.2025	Amortissements et revaluations cumulees au 01.01.2025 (-)	Amortissements planifiés (si applicable) et revaluations (moins-values) en 2025 (-)	Valeur nette comptable au 31.12.2025	Duree restante de l'amortissement (si applicable)	Valeur fiscale	Revenus generes en 2025
NEANT												
1080 Terrains PF (avec n° de parcelle)												
TOTAL Terrains PF												
1084 Bâtiments PF Parcelle N° 156 - collège 2/3 (1/3 sous PA pour rez du bâtiment)												81'123.00
TOTAL Bâtiments PF												81'123.00
NEANT												
1087 Installations en construction PF												
TOTAL Installations en construction PF												
NEANT												
1089 Autres immobilisations corporelles et incorporelles PF												
TOTAL Autres immobilisations corporelles et incorporelles PF												
109 Total immobilisations corporelles et incorporelles du patrimoine financier												81'123.00

Premier, le 31 mars 2026



TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (PATRIMOINE ADMINISTRATIF) au 31.12.2025

Immobilisations	No parcelle	N° du préavis	Credit accordé	Coût total des travaux après subventions	Dépenses nettes cumulées au 01.01.2025	Dépenses nettes en 2025 (+/-)	Report des en cours, aliénations et sorties en 2025 (+/-)	Dépenses nettes cumulées au 31.12.2025	Amortissements cumulés au 01.01.2025 (-)	Amortissements planifiés en 2025 (-)	Amortissements non planifiés en 2025 (-)	Valeur nette comptable au 31.12.2025	Durée restante de l'amortissement (en années)	Estimation fiscale	Réserves de préfinancement au 01.01.2025	Réserves de préfinancement au 31.12.2025
1403 Autres travaux de génie civil PA																
Système de gestion et surveillance de l'eau	185		45 000.00	45 446.80	45 446.80			45 446.80	22 500.00	4 500.00		18 446.80	4			
TOTAL Autres travaux de génie civil PA			45 000.00	45 446.80	45 446.80			45 446.80	22 500.00	4 500.00		18 446.80				
1404 Bâtiments PA																
Les Auges - buvette et chalet de Premier	1															
Les Mouilles - station pompage	7															
Collège - pour 713 denis PA -> 182 (2/3 BE)	156													510 000.00		
Le Tirage -	192													6 000.00		
Champ de Chizaz - à côté Valet - armoire électrique 777 5 m2	235															
Déchetterie	301															
TOTAL Bâtiments PA														516 000.00		
1405 Forêts, alpages et vignes du PA																
Forêts diverses																
Les Auges	1													300 000.00		
Les Mouilles	7													40 000.00		
Les Frossés	8													25 000.00		
Au Champ à la Parla	100													300.00		
Sur le Crêt des Bordes	182													300.00		
Rte de Vallorbe	185													300.00		
Sur le Bois de Bamp	205													600.00		
Combe de Treisils	209													300.00		
Aux Chaumes	242		240 900.00	240 900.00	240 900.00			240 900.00	40 900.00			200 000.00				
Sur Forel	260													1 000.00		
Sur Forel	267													4 000.00		
En Cochet	271													1 000.00		
La Cula - Les Clées	13													500.00		
Près Neufs - Romainmôtier	332													70 000.00		
Bonne Fille - Vaulion	28													3 000.00		
TOTAL Forêts, alpages et vignes du PA			240 900.00	240 900.00	240 900.00			240 900.00	40 900.00			200 000.00		465 000.00		
1406 Biens meubles PA																
TOTAL Biens meubles PA																
1407 Installations en construction PA																
	209		900 000.00	4 324.00	4 324.00		4 324.00	4 324.00				4 324.00				
TOTAL Installations en construction PA			900 000.00	4 324.00	4 324.00		4 324.00	4 324.00				4 324.00				
1409 Autres immobilisations corporelles PA																
TOTAL Autres immobilisations corporelles PA			4 251 400.00	2 527 602.70	2 523 278.70		4 324.00	2 527 602.70	1 539 869.25	82 800.00		905 133.45		1 070 800.00		
140 Total immobilisations corporelles			4 251 400.00	2 527 602.70	2 523 278.70		4 324.00	2 527 602.70	1 539 869.25	82 800.00		905 133.45		1 070 800.00		



TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (PATRIMOINE ADMINISTRATIF) au 31.12.2025

Immobilisations	No parcelle	N° du préavis	Credit accordé	Coût total des travaux après subventions	Dépenses nettes cumulées au 01.01.2025	Dépenses nettes en 2025 (+/-)	Report des en cours, aliénations et sorties en 2025 (+/-)	Dépenses nettes cumulées au 31.12.2025	Amortissements cumulés au 01.01.2025 (-)	Amortissements planifiés en 2025 (-)	Amortissements non planifiés en 2025 (-)	Valeur nette comptable au 31.12.2025	Durée restante de l'amortissement (en années)	Estimation fiscale	Réserves de préfinancement au 01.01.2025	Réserves de préfinancement au 31.12.2025
142 Immobilisations incorporelles PA																
1420 Logiciels PA																
TOTAL Logiciels PA																
1421 Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA																
TOTAL Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA																
1427 Immobilisations incorporelles en cours PA																
Etude refecton rte Bretonnières-rue des Fontaines		188 et 209	fr. 20'000.- + complément fr. 10'000.-	32 581.25	15 318.50	17 262.75		32 581.25				32 581.25	10			
TOTAL Immobilisations incorporelles en cours PA				32 581.25	15 318.50	17 262.75		32 581.25				32 581.25				
1429 Autres immobilisations incorporelles PA																
TOTAL Autres immobilisations incorporelles PA																
142 Total immobilisations incorporelles				32 581.25	15 318.50	17 262.75		32 581.25				32 581.25				
14 Total immobilisations du PA			4 251 400.00	2 560 183.95	2 538 597.20	21 586.75		2 560 183.95	1 539 969.25	82 500.00		937 714.70		1 070 500.00		

Premier, le 7 mai 2026

Liste des emprunts à moyen/long terme

Exercice 2025	Taux %	Compte No	Solde début	Nouvel emprunt Complément	Remboursement	Sous-total	Reclassement part à court terme	Solde fin
BCV - échéance 2.4.2025	0.01	AP 5212.57.30	201'600.00		-201'600.00			
BCV - échéance 4.4.2029	0.79%	AP 5454.41.77	50'000.00		-10'000.00	40'000.00		40'000.00
CIP			251'600.00		-211'600.00			40'000.00
PostFinance - échéance 30.09.2030	1.27	AP 008517		300'000.00	-10'000.00	290'000.00		290'000.00
PostFinance - échéance 30.9.2025	1.00	AP 4033	350'000.00		-350'000.00			
PostFinance			350'000.00	300'000.00	-360'000.00	290'000.00		290'000.00
Totaux			601'600.00	300'000.00	-571'600.00	290'000.00		330'000.00



ETAT DU CAPITAL PROPRE

Compte	Solde au 01.01.2025	Augmentation par le compte	Diminution par le compte	Solde au 31.12.2025
2900.0 Financement spécial déchets	6'402.83	3510 Attributions aux financements spéciaux	4510 Prélèvements sur les financements spéciaux	7'500.18
2900.1 Financement spécial épuration	-	3510 Attributions aux financements spéciaux	4510 Prélèvements sur les financements spéciaux	10'611.60
2900.2 Financement spécial eau	33'393.65	3510 Attributions aux financements spéciaux	4510 Prélèvements sur les financements spéciaux	42'050.00
2910.0 Fonds	60'361.60	3511 Attributions aux fonds	4511 Prélèvements sur les fonds	-
2911 Legs et fondations sans personnalité juridique	-	3512 Attributions aux legs et fondations sans personnalité juridique	3512 Prélèvements provenant de legs et fondations sans personnalité juridique	-
2930 Préfinancements et amortissements supplémentaires cumulés	-	3893 Attributions aux préfinancements et amortissements supplémentaires	4893 Prélèvements sur les préfinancements et amortissements supplémentaires cumulés	-
2940 Réserve de politique budgétaire	97'176.49	3894 Attributions à la réserve de politique budgétaire	4894 Prélèvements sur la réserve de politique budgétaire	297'176.49
2980 Autres capitaux propres	-	3898 Attributions aux autres capitaux propres	4898 Prélèvements sur les autres capitaux propres	-
2990 Résultat annuel de l'exercice N-1	-	2999 Résultats cumulés des années précédentes (si excédent de charges)	2999 Résultats cumulés des années précédentes (si excédent de revenus)	-
2999 Résultats cumulés des années précédentes	679'950.39	2990 Résultat annuel de l'exercice N-1 (si excédent de revenus)	2990 Résultat annuel de l'exercice N-1 (si excédent de charges)	679'950.39
2990 Résultat annuel de l'exercice N	-	9000 Excédent de revenus	9001 Excédent de charges	165'206.46
29 Capital propre	877'284.96			1'202'495.12
Variation nette du capital propre				325'210.16

Variation nette du capital propre

325'210.16



Annexe 13

TABLEAU DES ASSOCIATIONS DE COMMUNES (pour les communes)

Nom de l'association de communes	Quotes-parts communales de la dette nette (%)	Quote-part de la dette nette (CHF)	Contribution de l'année 2025 (CHF)
Association de communes RAS Jura-Nord vaudois	1.0%	-	65'255.00
Association scolaire intercommunale de Vallorbe, Ballaigues, Vallon du Nozon	2.9%	156'053.00	103'325.00
Association Intercommunale Organisation régionale de protection civile du district Jura-Nord vaudois	0.2%	1'385.00	4'378.00
Association de communes Service de Défense Incendie et de Secours de Vallorbe Région	3.1%	-	5'894.00
Association intercommunale d'amenée d'eau de la Source Mercier	(autofinancé)		
Association intercommunale du Vallon du Nozon	(autofinancé)		
TOTAL		157'438.00	178'852.00

* Les associations intercommunales autofinancées sont uniquement listées
Premier, le 23 avril 2026

Tableau des indicateurs financiers (Premier)

Taux d'endettement net (en %)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
-12%	32%	53%	94%	151%	60.0%
<p>< 100% : bon 100% – 150% : acceptable 150% – 200% : mauvais > 200% : problématique</p>		<p>La différence entre les engagements de la commune et son patrimoine financier représente sa dette nette ou, si négative, sa fortune nette. Il est tenu compte des dettes nettes des associations de communes. Afin de déterminer si la dette nette d'une commune est supportable, celle-ci est rapportée à ses revenus fiscaux retraités pour tenir compte des effets redistributifs de la péréquation.</p>			
Commentaire:					

Degré d'autofinancement (en %)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
1'888.0%	100.0%	1'472.0%	100.0%	100.0%	100.0%
<p>≥ 100% : optimal 80% – 100% : acceptable à bon 50% – 80% : insuffisant < 50% : problématique</p>		<p>Indique la part des investissements nets de la commune financée directement par la marge d'autofinancement provenant de son exploitation annuelle.</p>			
Commentaire: indicateur influencé par le remboursement du fonds "abri protection civil à l'Etat"					

Degré de couverture de charges (%)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2023 - 2025
124.4%	105.4%	113.7%	135.5%	110.6%	115.4%
<p>≥ 100% : pas d'excédent de charges 99% – 99,9% : acceptable 95% – 99% : insuffisante < 95% : problématique</p>		<p>Indique le rapport entre revenus et charges courantes. Selon la « règle d'or » de la gestion financière, revenus et charges courantes devraient s'équilibrer à moyen terme. À la différence des autres indicateurs, la moyenne est calculée sur 3 ans.</p>			
Commentaire: indicateur influencé par le remboursement du fonds "abri protection civil à l'Etat"					

Taux d'autofinancement (en %)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
24.6%	12.8%	19.0%	33.9%	19.4%	22.4%
<p>> 10% : bon 6% – 10% : suffisant 3% – 6% : insuffisant < 3% : mauvais</p>		<p>Indique la part des revenus courants qu'une collectivité publique peut utiliser pour financer ses investissements, c'est-à-dire sans recourir à l'emprunt.</p>			
Commentaire: indicateur influencé par le remboursement du fonds "abri protection civil à l'Etat"					

Proportion des investissements (en %)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
1.7%	0.0%	1.6%	0.0%	4.3%	1.6%
> 20% : élevée 10% – 20% : moyenne 5% – 10% : faible < 5% : très faible		Indique l'intensité de l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.			
Commentaire:					

Dettes brutes par rapport aux revenus (en %)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
30%	72%	93%	99%	107%	77%
< 100% : bon 100% – 150% : acceptable 150% – 200% : mauvais > 200% : problématique		Renseigne sur la part des revenus courants qui serait nécessaire pour amortir complètement la dette brute de la collectivité publique. Il est tenu compte des dettes brutes des associations de communes.			
Commentaire:					

Part des charges d'intérêts (en %)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
0.0%	0.0%	0.4%	0.6%	0.7%	0%
< 2% : bonne 2% – 5% : acceptable 5% – 8% : forte > 8% : mauvaise		Indique quelle proportion des revenus courants est affectée au paiement des charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre budgétaire est élevée.			
Commentaire:					

Part du service de la dette (en %)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
5.0%	7.7%	7.4%	8.3%	10.6%	7.6%
< 5% : faible 5% – 10% : acceptable 10 – 15% : élevée > 15% : excessive		Indique dans quelle mesure le service des intérêts et ses amortissements grèvent les revenus courants. Une part élevée résulte en un amoindrissement de la marge de manœuvre budgétaire.			
Commentaire:					

Plafond d'endettement au 31 décembre 2025



Plafond brut fixé par le conseil général	CHF	2'500'000.00
--	-----	---------------------

<i>(si applicable)</i> La commune dispose également d'un plafond pour les cautionnements et autres garanties de	CHF	2'500'000.00
---	-----	---------------------

Montant effectif de l'endettement de la commune	CHF	464'673.50
--	-----	-------------------

Total des quotes-parts communales de l'endettement des associations de communes (hors associations autofinancées)	CHF	157'438.00
---	-----	-------------------

Autres cautionnements accordés (sauf en faveur des associations de communes), en tenant compte du degré de risque estimé	CHF	-
--	-----	----------

Tableau des flux de trésorerie

Premier	2025 CHF
Flux de trésorerie lié à l'activité opérationnelle	
Excédent de revenus / (-) excédent de charges	165 206.46
Amortissements du patrimoine administratif	82 500.00
Diminution/(-) augmentation solde créditeur	16 428.01
Diminution/(-) augmentation stocks	592.05
(-) Augmentation/diminution actifs de régularisation	-112 744.86
(-) Diminution/augmentation engagements courants	-463.20
Augmentation/(-) diminution passifs de régularisation	70 430.55
Augmentation/(-) diminution engagements envers les financements spéciaux, des fonds, legs et fondations sans personnalité juridique	160 003.70
Flux de trésorerie lié à l'activité opérationnelle [FTO]	381 952.71
Flux de trésorerie lié à l'investissement dans le PA	
(-) Paiements pour investissements nets patrimoine administratif	-21 586.75
Flux de trésorerie lié à l'investissement [FTI]	-21 586.75
Flux de trésorerie lié au placement dans le PF	
(-) Achats d'immobilisations du patrimoine financier	0.00
Ventes placements financiers	0.00
Flux de trésorerie lié au placement [FTP]	0.00
Flux de trésorerie lié à l'investissement et au placement [FTI+P]	-21 586.75
Flux de trésorerie lié au financement	
Octroi engagements financiers à long terme	290 000.00
Flux de trésorerie lié au financement [FTF]	-271 600.00
Total du flux de trésorerie [FTO] + [FTI+P] + [FTF]	88 765.96
Etat des disponibilités nettes au 31.12.N-1	382 010.16
Etat des disponibilités nettes au 31.12.N	470 776.12
Variation des disponibilités nettes	88 765.96



TABLEAU DES PRÊTS ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Nom de l'entité bénéficiaire	Type de rapport juridique	Date de décision	Montant de l'engagement au 01.01.2025	Montant de l'engagement au 31.12.2025	Appréciation du risque en %	Commentaires
Prêts						
NEANT						
Engagements hors bilan						
NEANT						
TOTAL						

Premier, le 31 mars 2026